



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 18 avril 2024

Le dix-huit avril deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 14/04/2024

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 12- Votants : 16

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, M. Vincent CAILLÉ.

Absents excusés : Mme Gwladys BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M. Rodolphe BORRÉ), Mme RAVELEAU DUAUT Magalie (pouvoir donné à M. Richard LOPEZ), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON).

Secrétaire de séance : M. Richard LOPEZ

2024-04-18-009 – DÉCISION MODIFICATIVE 2024 N°01

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2024-04-13-002 du 13 avril 2023 portant affectation des résultats du budget communal 2023,

Vu la délibération 2024-04-13-012 du 13 avril 2023 approuvant le budget communal 2023,

Vu le budget communal 2024,

Considérant ce qui suit :

En raison d'une régularisation de dégrèvement de la THLV (Taxe Habitation sur les Logements Vacants), sur les avances de fiscalité de février 2024, d'un montant de 4 974 €. Il convient de prendre la décision modificative suivante :

- Ouverture de crédit en dépense à hauteur de 4 974 € sur le compte n° 7391112, du chapitre 14.



État mensuel détaillé de l'avance (EDET)
 Mois de liquidation : 2024-02

DDFIP : 044
 Numéro de document : 01

Date de production : 2024/02/17
 Statut : définitif

DDFIP = 044 [Codique = 044010]	2024-02
IdtSLAM = C100 Siret = 214401002 00040	Libelle bénéficiaire = MONNIERES

833-01

comptabilité locale	M14	M52	M71	M57	courant Avance régulière	courant régularisation	courant Avance brute	Ressource annuelle plateforme	Ressource annuelle	Cumul des Rôles Complémentaires	Cumul des avances Régularisées antérieures
DIL	73111			73111	60 236,00	0,00	60 236,00	662 642,00	662 642,00	0,00	60 236,00
Total FDL titre N					60 236,00	0,00	60 236,00	662 642,00	662 642,00	0,00	60 236,00

Total FDL après report des régularisations négatives, avance anticipée, rôles supplémentaires et rectifications de ressources antérieurement liquidées

Prélèvements	M14	M52	M71	M57	courant	cumul	Prélèvements du mois ventilés	
							Titre M	Titre < M
DegTMSV	7381172			7381172	4 674,00	4 674,00	4 674,00	0,00
Total prélèvements					4 674,00	4 674,00	4 674,00	0,00

ANP (Avance Nette après Prélèvements) : 75 282,00

AVANCES FINALES (AF) de FDL	833-01 (M0)		833-01 (M1)	
	courant	cumul	courant	cumul
AF_FDL01 (M0)02(N1)	75 282,00	155 468,00	0,00	0,00

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur cette suggestion de décision modificative n°01.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
 Richard LOPEZ

Le Maire
 Benoît COUTEAU

